



Le réseau
de transport
d'électricité

Bilan électrique 2025 en Île-de-France

INTERPRÉTATION DES CHIFFRES

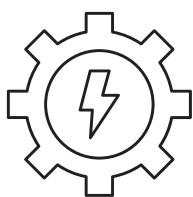
En Île-de-France, la consommation d'électricité, corrigée des aléas climatiques et des effets calendaires, a affiché en 2025 une légère hausse par rapport à 2024 (+1,1 %).

L'Île-de-France demeure la région la plus consommatrice d'électricité en France, concentrant 15 % de la consommation nationale, en raison de sa forte densité de population et de son poids économique. 95 % de l'électricité qui y est consommée est acheminée depuis d'autres régions via le réseau de transport d'électricité. Les moyens de production régionaux produisent annuellement l'équivalent de 5 % de la consommation régionale.

En 2025, la production d'électricité dans la région s'établit à 2,9 TWh, soit une baisse de 8,7 % par rapport à 2024 (3,1 TWh). Le recul observé s'explique principalement par une baisse de la production thermique fossile en cohérence avec la tendance nationale, qui est désormais très minoritaire. La production thermique renouvelable et déchets, elle, apparaît globalement stable.

Le parc photovoltaïque quant à lui a légèrement augmenté (+100 MW), ce qui se traduit par une hausse tout aussi modérée de la production solaire (+0,1 TWh).

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ 2025 DE LA RÉGION

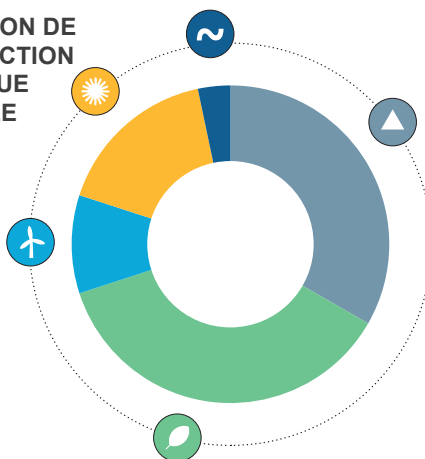


2,9 TWh

-8,7 % vs 2024

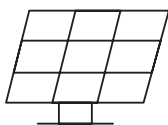
Une production
qui couvre 5 % de
la consommation
régionale

RÉPARTITION DE
LA PRODUCTION
ÉLECTRIQUE
RÉGIONALE



- Thermique 33,3 %**
(-24 % vs 2024)
- Thermique renouvelable et déchets 36,7 %**
(-7,4 % vs 2024)
- Éolien 10,0 %**
(-3,7 % vs 2024)
- Solaire 16,7 %**
(+35,0 % vs 2024)
- Hydraulique 3,3 %**
(+17,1 % vs 2024)

PARC DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE RENOUVELABLE



SOLAIRE

500 MW

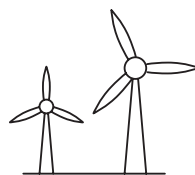
(+24,5 % vs 2024)



**THERMIQUE RENOUVELABLE
ET DÉCHETS**

300 MW

(égal à 2024)



ÉOLIEN

100 MW

(stable par rapport
à 2024)

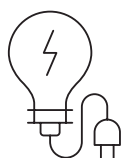


HYDRAULIQUE

20 MW

(égal à 2024)

CONSUMMATION D'ÉLECTRICITÉ 2025 DE LA RÉGION



66,3 TWh

+1,1 % vs 2024

soit **14,7 %** de la
consommation nationale

ZOOM DATA CENTERS EN ÎLE DE FRANCE



640 MW

déjà raccordés sur 6 sites



Raccordements en cours

8 GW

sur une cinquantaine de sites

Raccordements à l'étude

7 GW

sur une trentaine de sites

Les chiffres présentés sont une photographie à l'instant T et évoluent quotidiennement, en particulier en phase de raccordement et d'étude.

LES RETOMBÉES DE NOS PROJETS EN 2025



263 m€

investis en Ile-de-France
pour mener à bien nos projets



1 614 salariés

114 recrutements en CDI en 2025
dont **20 alternant en fin d'études**

80 alternants

126 recrutements prévus en 2026

ENJEUX

Pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et accompagner la réindustrialisation du pays, une électrification massive des usages est nécessaire, en Île-de-France comme sur le reste du territoire. Cette électrification concerne les particuliers et les entreprises (systèmes de chauffage, mobilités, etc.), et notamment les industriels souhaitant décarboner leurs activités ou implanter de nouveaux sites en Île-de-France.

Ces 15 prochaines années, RTE prévoit d'investir jusqu'à 6 milliards d'euros en Île-de-France, pour adapter le réseau au changement climatique, le renouveler et le renforcer. À titre d'exemple, 300 km de lignes électriques souterraines sont progressivement renouvelés et optimisés dans Paris et la petite couronne. En matière d'adaptation au changement climatique, des actions sont également mises en œuvre dans les postes électriques concernés par le risque de crue. L'autre enjeu sera de raccorder au réseau de transport d'électricité de nouveaux consommateurs, dont les industriels et les data centers. Fin 2025, 6 data centers sont raccordés au réseau de transport d'électricité dans la région. Une cinquantaine sont en cours de raccordement, et une trentaine sont à l'étude. RTE réaffirmera également sa volonté de recourir à des entreprises ancrées localement, incluant notamment les structures favorisant l'insertion professionnelle et les entreprises adaptées*, afin de renforcer l'impact socio-économique de ses projets sur les territoires.

* Entreprises du milieu ordinaire de travail qui ont la particularité d'employer un certain nombre de travailleurs en situation de handicap en leur proposant des conditions de travail adaptées à leurs capacités. (Services.gouv.fr)